
Genève, le 19 mars 2014

Fin de l'incertitude financière pour les HUG

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont conclu en février un accord avec les deux principaux groupes d'assureurs tarifsuisse et HSK. Les négociations menées par Mauro Poggia, conseiller d'Etat en charge de la santé, et Bertrand Levrat, directeur général des HUG, ont levé l'incertitude financière qui pesait sur la facturation depuis 2012. Mais les HUG doivent rembourser 16,5 millions de francs aux assureurs.

Au cœur des négociations entamées en 2012: la valeur du point DRG. Soit le mode de calcul qui, depuis l'introduction de la facturation par cas sert à fixer le prix des prestations en soins somatiques aigus dans les hôpitaux suisses. Début 2014, après plusieurs tentatives de conciliations et autant d'échecs, les assureurs arrêtent leur position sur un point DRG à 10'400 francs pour les années 2012, 2013 et 2014. Soit une valeur trop basse pour les finances des HUG.

Le 7 février, au cours d'une ultime séance avec tarifsuisse et HSK, Mauro Poggia et Bertrand Levrat obtiennent une valeur échelonnée : 10'800 francs pour 2012, 10'600 (2013), 10'500 (2014) et 10'400 (2015). Cet accord représente un soulagement et un bol d'air financier pour les HUG qui avaient constitué une réserve au prix d'importants efforts d'économies et d'efficience. Il coûtera quand même 16,5 millions de francs à rembourser aux assureurs pour les montants facturés en trop. Autre avantage : le tarif est fixé pour 2015. Cela épargnera de nouvelles négociations et évitera de suspendre la facturation en attendant leur issue.

Conventions élaborées en mars

Pour rappel, après l'introduction des SwissDRG, en 2012, les cinq hôpitaux universitaires suisses (Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich) décident de négocier ensemble la valeur du point DRG. Sur la base de l'analyse des données communes, ils fixent le point à 11'400 francs. Face aux refus des assureurs, Bâle et Lausanne conventionnent à un tarif plus bas. Berne, Genève et Zurich maintiennent leur position. Les négociations piétinent.

En 2013, le gouvernement genevois, jouant son rôle d'arbitre, fixe les tarifs à 11'233 pour 2012 et 10'900 pour 2013. Tarifsuisse¹ et HSK (Helsana, Sanitas et KPT) déposent un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Ce dernier ne se prononce pas sur le fond, mais annule la décision de l'Etat de Genève pour vice de forme (le non-respect du droit d'être entendu par la partie adverse).

La nouvelle période d'incertitude, ouverte par la décision du TAF, a été close par l'accord trouvé le 7 février, et confirmée depuis par les deux groupes d'assureurs. En mars, les conventions ont finalement été élaborées et la facturation des soins somatiques aigus – soit environ 360 millions de francs par an – a démarré sur la base de 10'500 francs.

Pour de plus amples informations : Service de communication externe, tél. 022 372 60 06

ⁱ Avec une cinquantaine d'assureurs maladie affiliés et 70% de parts de marché, tarifsuisse sa est la plus grande société d'achat de prestations dans l'assurance obligatoire de soins (AOS).